

Compte-Rendu de comité de pilotage du 30/01/2024

Présents : Mme BOURNHONNET Valérie (cheffe du service Lecture Publique du Département des Pyrénées-Orientales), Mme CANAL Anne-Marie (VP Culture Communauté de Communes Conflent Canigó), M. PENDARIES Stéphane (DGS), M. MENEUX Jean-Marcel (élu Culture de Marquixanes – représentant de M. VANELLE Jacques, Maire de Marquixanes), M. COUBRYS Alain (élu Culture de Vinça – représentant de M. GUERIN Bruno, Maire de Vinça), Mme BIMSENSTEIN Claire (directrice de la médiathèque intercommunale de Prades), Mme BRUN Sandrine (Coordinatrice du réseau des médiathèques Conflent Canigó)

Excusés : Mme BOUILLANNE Fleur (Conseillère pour le livre et la lecture – DRAC), M. JALLAT Jean-Louis (Maire d'Olette-Evol et Président de la Communauté de Communes), Mme GHELFI Elisabeth (élu Culture d'Olette-Evol), M. MAHIEUX Eric (Maire de Baillestavy), Mme DIMINUTTI Mélanie (élu Culture de Baillestavy), Mme PUJOL Josette (Maire de Catllar), M. BOFFA Michel (élu Culture de Catllar), M. TRIADO Christian (Maire de Mosset), Mme MARTY Michèle (élu Culture de Mosset), M. MAURY Jean (Maire de Ria-Sirach), M. MARCH Jean-Pierre (délégué au patrimoine de Ria-Sirach), M. GRAVAS Olivier (Maire de Sahorre), Mme SOLA Sophie (déléguée au patrimoine de Sahorre), M. LECROQ Patrick (Maire de Villefranche-de-Conflent), M. LATOUR Frédéric (élu Culture de Villefranche-de-Conflent), M. MARCEL Patrick (Maire de Clara-Villerach), Mme PELISSIER Nathalie (élu Culture de Clara-Villerach).

Mme Anne-Marie Canal ouvre le comité de pilotage en faisant un point rapide sur le nombre de bibliothèques/médiathèques appartenant au réseau et en faisant un rappel sur le schéma de lecture publique et sur le diagnostic qui a été réalisé. Elle rappelle également l'importance du Département et les missions de la médiathèque départementale, notamment : les conseils techniques, les échanges de documents, les aides (aux animations, à la création de fonds, à la création d'un emploi...), ainsi que le rôle de la DRAC, en particulier dans l'élaboration du Contrat Territoire Lecture, les conseils techniques et les aides qu'elle propose.

Mme Sandrine Brun prend ensuite la parole afin de faire un bref résumé du diagnostic afin de pouvoir travailler ensuite sur des axes de développement qui formeront une base directive pour les dix prochaines années.

Le schéma de lecture publique est une obligation qui intervient suite à la loi Robert du 21 décembre 2021 qui réaffirme les missions des médiathèques.

Dans ce cadre, un diagnostic a été réalisé (il vous sera transmis rapidement). Voici en résumé les informations issues du diagnostic et les axes de développement qui en découlent.

Ces axes ainsi que le plan d'actions devront être validés en comité de pilotage puis en conseil communautaire.

En résumé, la population du Conflent est âgée, peu aisée (chômage élevé et monoparentalité), saisonnière (tourisme, thermalisme, résidences secondaires, emplois saisonniers) et présence d'une grande population étrangère (fréquentant les médiathèques et nécessitant des collections et des services particuliers).

Par ailleurs, il y a des points de vigilance. En effet, il n'y a pas suffisamment de structures d'accueil pour la petite enfance (qui a pourtant le plus haut taux de scolarisation d'enfants de deux ans par rapport au reste national) ainsi que pour les saisonniers.

De même, bien que le territoire soit sur un axe majeur reliant Perpignan à l'Andorre, les services de transports ne sont pas toujours adaptés aux travailleurs.

Cependant, il y a aussi des points forts comme le regroupement autour de bassins de vie (Prades, Olette, Vernet-les-Bains et Vinça) ou comme la grande offre culturelle et patrimoniale.

Concernant le réseau des médiathèques, on se rend compte qu'il y a une grande offre de bibliothèques et de points lectures sur l'ensemble du Conflent (même s'il y a beaucoup de petites communes). Mais il s'agit d'un réseau majoritairement constitué de bénévoles, qui doit être soutenu et renforcé.

Par ailleurs, les animations sont croissantes sur l'ensemble du réseau et les compétences sont partagées favorisant ainsi les échanges et l'amélioration des services. Enfin, les missions sont réaffirmées par les lois (NoTre et Robert).

Voici les axes de développement qui ont été validés au cours de ce comité de pilotage et leur plan d'actions :

1 - Le renforcement et le développement du réseau

Les actions à mener :

- Poursuite des formations et du partage des compétences par le biais de réunions, de rencontres dans les bibliothèques du réseau et à la médiathèque départementale, mise en place d'outils partagés, uniformisation des pratiques.
- Définition d'une politique documentaire
- Création, requalification et agrandissement de bibliothèques. Entrée de Valmanya et de Vernet-les-Bains dans le réseau. En fonction de l'évolution du réseau, une réorganisation des missions de la coordinatrice (avec évaluation des tâches par bibliothèque) sera à prévoir.
- Définition d'un budget d'acquisition propre au réseau
- Achever l'informatisation du réseau

2 - L'animation du territoire (tiers lieux, Culture) :

Les médiathèques permettent d'animer un territoire et peuvent donc être considérées comme des pôles culturels importants.

Les actions à mener :

- Définition d'un budget d'animation
- Développer les actions hors les murs
- Développer la communication (animations, horaires d'ouverture/fermetures, nouveautés...) - communication interne et externe, thématique et ciblée.
- Maintien de la Fête du Livre Jeunesse itinérant
- Renforcement des partenariats

- Mise en avant des auteurs locaux

2bis - L'accompagnement et le service aux publics :

Les actions à mener :

- Continuer le travail autour du **numérique** : présence des conseillers numériques, mise en place d'animations pour les enfants et les adultes : ex : journée du numérique (préventions et activités), travail avec les promeneurs du net (PAEJ – De maux en mots à Prades). Cependant, il faudra veiller à ce que le travail autour du numérique se cantonne aux formations et à l'aide techniques. Le travail autour du social et des démarches administratives relevant des missions des Maisons France Service déjà réparties sur le territoire.
- Accueil des **enfants** : de la petite enfance aux adolescents.
- Accueil des **publics éloignés** ou empêchés en lien avec les différentes associations et structures adaptées du Conflent
- Développer une offre documentaire communautaire complémentaire aux fonds existants. Il a également été proposé aux communes de prévoir un budget de renouvellement de leurs collections (montant qu'elles définiront en fonction de leur possibilité). Et valoriser les collections « pratiques » pouvant aider les publics sur différents aspects de la vie quotidienne, de la **recherche d'emploi** à la mise en place d'outils du quotidien. Voir développement d'un fonds « facile à lire ».
- Faire connaître les missions et les actions des médiathèques auprès des associations et des professionnels du Conflent afin de devenir une référence vers laquelle se tourner.

Des fiches actions devront être réalisées après vote en Conseil Communautaire.

A partir de ce diagnostic et en fonction des besoins voici les demandes concernant le budget :

	Budget
Animations du réseau + Fête du livre Jeunesse	15 000€ (possibilité de subvention de 1000€ du Département + Fête du livre subvention à 70% du CNL)
Animations médiathèque de Prades	4500€
Acquisitions (livres, kamishibais, jeux de société, jeux vidéo)	2000€
Total	21 500€

Mme Valérie Bournhonnet rappelle que pour être dans la norme, le budget dédié aux animations, à minima, doit être de 1€ par habitant, ce qui devrait amener ce budget à 21 000€.

Elle rappelle également qu'il est possible de demander des aides à la création de fonds spécifiques, comme un fonds réseau, un fonds pratique ou lors de la création de la médiathèque de Vernet-les-Bains.

Enfin, elle propose de renouveler le Contrat Territoire Lecture après l'année de césure (2024) et se renseignera auprès de Mme Fleur Bouillanne (Conseillère pour le livre et la lecture de la DRAC) des différents volets qu'il serait possible d'y intégrer.

En conclusion, l'élaboration du schéma intercommunal de développement de la lecture publique répond à une obligation légale et vient renforcer le dynamisme important du réseau des médiathèques qui voit le nombre de lecteurs augmenter régulièrement grâce aux animations. Par ailleurs, ce réseau, rappelons-le, joue un **rôle d'aménageur du territoire** et **favorise** incontestablement le **lien social** dans les communes pourvues de médiathèque.